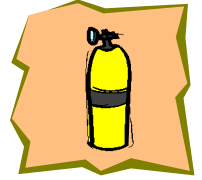




Nage Avec Palmes : Fiche annuelle de Cotisation Saison 2025/2026



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ Domicile : ☎ portable : ☎ job :

Email :

Date de naissance : N° de licence : Niveau actuel de plongée :

		Reportez les montants
Cotisation NAP (Assurance Individuelle Accident <u>Loisir 1</u> incluse) : -16 ans : 120 € + 16 ans : 148 €		
Licence Passager (non-membre du club) :		70 €
Assurance complémentaire (facultative) : (consulter les garanties sur le site)	Loisir 2 : + 5 € Loisir 3 : + 26 €	
Top 1 : + 23 €	Top 2 : + 34 €	Top 3 : + 72 €
Participation entretien des blocs personnels (10 € par bloc) :		
Caution pour le badge d'accès à la piscine (1ère adhésion) :		5 €
Sous-total		
Réduction (Une seule réduction valable)	E3 ou E4 actif (s'engageant à assurer 15 séances de formation en milieu naturel):.....	125€
	E1, P4, P5 ou E2 actif :	55 €
	Responsable TIV :	30 €
	Membre ne pouvant assister aux entraînements le mercredi :	30 €
	Membre supplémentaire du même foyer et même adresse (1ère personne) :	40 €
	Personnes suivantes :	20 €
<i>Nota : Les remboursements de formation: voir annexe 2 du règlement intérieur.</i>		
Total		

Personne à prévenir en cas d'accident : Nom : ☎ :

Le dossier d'inscription, **COMPLET**, doit être rendu impérativement avant le 31 OCTOBRE 2025

- ❖ Cette fiche d'inscription complétée et signée.
- ❖ Une photocopie du certificat médical au format FFESSM (original à conserver par vos soins), si besoin à envoyer par mail à secretaire.csas@gmail.com
- ❖ Votre règlement (il est possible de payer en 3 fois). *Coupons Sport - Chèques vacances - Chèques Collèges 72.*

J'autorise le CSAS à publier sur son site internet des photos me représentant, ou représentant le mineur pour lequel je suis le tuteur, au cours des activités du club.	OUI	NON
J'accepte de recevoir sur mon adresse email les mises à jour du site internet CSAS (https://csas.vpdive.com/), je pourrai me désinscrire à tout moment	OUI	NON
J'autorise le CSAS à donner mon adresse mail à nos partenaires pour bénéficier de réductions.	OUI	NON

En application de la législation sur les blocs, les personnes propriétaires de bloc(s) qui ne seront pas à jour de leur cotisation à la date de l'inspection TIV, ne pourront pas bénéficier de l'entretien de leur(s) bloc(s) par le CSAS, et devront le récupérer sous 1 mois.

Je m'engage à prendre connaissance des statuts et règlement du CSAS (sur son site), et par ma signature sur ce dossier, je m'engage à les respecter.

Sablé sur Sarthe le Signature :

Club FFESSM
N° 03720078

